

# Taxe d'apprentissage 2021

## Engagement de versement

Loi N°2019-771 du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Le lycée Agricole Public de l'Orne est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre des 13 % des dépenses libératoires effectuées par l'employeur (ancien hors quota).

**UAI : 0610790C – EPLEFPA SEES**

**UAI : 0610746E - LPA ALENCON**

### Entreprise

Raison sociale : .....

N° SIRET : .....

Activité principale : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Adresse mail : .....

### Votre versement :

Calcul : Masse salariale 2020x0.68%x13%

Soit : .....x0.68%x13%

Montant du solde de votre taxe d'apprentissage en notre faveur : .....€

A réception de votre règlement, un reçu libératoire vous sera transmis (Article R.6241-20)

Chèque à libeller à l'ordre de « Agent Comptable EPLEFPA D'ALENCON - SEES »

Virement en date du .....,

mentionner « raison Sociale » + TA2021 dans le libellé du virement.

Don en nature

**IBAN : FR76 1007 1610 0000 0010 0550 356**

**BIC : TRPUFRP1**

Pour nous permettre de suivre votre contribution, merci de bien vouloir retourner ce formulaire complété par mail à [ludivine.racoua@educagri.fr](mailto:ludivine.racoua@educagri.fr) ou par courrier.

Le

Signature

Cachet entreprise